



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public
Syndicat départemental de l'Isère

AUDIENCE INTER-SYNDICALE (*) : « EVALUATIONS CP CE1 »

Compte-rendu établi par le SNUDI FO

- ◆ La délégation a exposé l'objet de la rencontre :
« Il n'y a aucun texte réglementaire ministériel. Nous sommes fonctionnaires d'Etat et ce sont les textes réglementaires qui fixent nos obligations de service. En conséquence, nous estimons qu'aucune sanction ne peut exister si les collègues décidaient de ne pas faire passer tout ou partie de ces évaluations et/ou de ne pas faire remonter les résultats. »
- ◆ Réponse de la DASEN :
« Je ne vais pas répondre à la place du ministre ».
- ◆ Durant l'échange, jamais la DASEN n'a cité un texte réglementaire rendant obligatoires ces évaluations. Elle a rappelé que celles-ci étaient nationales et qu'il fallait les prendre comme un outil. Elle a indiqué qu'il n'y a pas de volonté de la part du Ministre de vouloir classer les écoles.
- ◆ Le SNUDI FO a précisé, alors, ne pas comprendre un tel dispositif.
Ne serait-ce pas, malgré les déclarations, pour établir des statistiques afin d'imposer, par la suite, des « apprentissages » différenciés, école par école, en fonction des résultats ?
- ◆ Quant aux problèmes de saisie, la DASEN indique que les collègues peuvent se tourner vers l'équipe de circonscription qui leur viendra en aide !
Au-delà des dysfonctionnements techniques, c'est bien la preuve du caractère non obligatoire pour chaque enseignant !
- ◆ Pour tout problème, contactez le SNUDI FO qui vous accompagnera sur ce dossier des évaluations.

Mardi 2 octobre 2018

(*) SNUDI FO – SNUipp FSU - PAS38 - SE UNSA - SGEN CFTD – SUD –CNT - CGT Educ'action

